

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE150543001

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 20 août 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 20 août 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE150543001, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE150543001

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue Champ-d'Eau, voie de service A-40, le boulevard Haut d'Anjou et Jarry entre Haut d'Anjou et A25 - Arrondissement Saint-Léonard et Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$ (contrat: 11 700 000 \$ + incidences: 702 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres 10172 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 29 juillet 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1150543001. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 5 août 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE150543001 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat en vue de réaliser principalement les travaux de construction d'une conduite d'eau de 1 200 mm de diamètre dans :

- l'axe de la rue Champ-d'Eau , entre la rue Jarry et la voie de service de l'A-40;
- l'axe de la voie de service de l'A-40, entre la rue Champ-d'Eau et le boulevard du Haut d'Anjou;
- l'axe du boulevard du Haut d'Anjou, entre la voie de service de l'A-40 et la rue Jarry;
- l'axe la rue Jarry, entre le boulevard du Haut d'Anjou et l'A-25.

Les travaux compris dans cet appel d'offres sont les suivants :

- construction d'une conduite d'eau principale de 1 200 mm de diamètre en tranchée sur une distance de 1650 mètres;

- construction de deux chambres de vanne;
- construction d'une chambre de vanne de réduction de pression;
- construction d'une chambre de débitmètre;
- construction d'une chambre de vidange;
- construction d'une chambre de ventouse;
- raccordements au réseau d'eau potable existant au droit de la 24^e Avenue et la A-25.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 1 063 636,36 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pas pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 702 000 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 6% de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux activités et travaux spécialisés.

En septembre 2007, suite à des activités continues d'auscultation, des indices inquiétants ont été décelés en regard à la fiabilité structurale de la conduite principale de 1 800 mm située sous le boulevard Pie-IX, entre les intersections Jarry/18e Avenue et Pie-IX/57e Rue. De plus, cette conduite unique alimente les secteurs de l'est de la Ville de Montréal, et plus particulièrement les arrondissements de Montréal-Nord, d'Anjou et de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Compte tenu de cette vulnérabilité, la construction de plusieurs sections de conduite est requise afin de boucler hydrauliquement ces secteurs, assurer une alimentation en eau rencontrant les normes de débit, de qualité, de protection incendie et de préserver un service adéquat aux citoyens.

Des solutions pouvant améliorer la flexibilité du réseau ont été mises en œuvre pour ces secteurs afin de permettre une alimentation en eau potable rencontrant les normes de débit, de qualité et de protection incendie.

La Direction de l'eau potable (DEP) a recommandé la construction d'une conduite principale sur près de 8 km afin de boucler hydrauliquement ce secteur de Montréal. Ces travaux ont été subdivisés en différentes phases afin d'en faciliter la mise en œuvre. La phase 1 a été réalisée sur le boulevard Louis-H. Lafontaine (dans l'arrondissement Anjou), entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue Jarry, sur une longueur approximative de 2,3 km.

L'appel d'offres a été lancé le 3 juin 2015 et l'ouverture des soumissions a été faite le 6 juillet 2015. Sur vingt-trois preneurs de cahier des charges, huit ont déposé une soumission et sept se sont désistés en évoquant différents motifs. Huit autres preneurs étaient des sous-traitants.

Il y a un écart de 19,09 % favorable à la Ville entre le prix soumis par l'adjudicataire proposé et la dernière estimation réalisée.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier. Ils ont apprécié la clarté de la présentation qui leur a été faite ainsi que la pertinence des explications données.

Les membres ont aussi noté que le nombre de soumissionnaires dans ce dossier témoigne de l'intérêt des entrepreneurs et permet de croire raisonnablement qu'il y a eu une véritable concurrence.

Les membres ont également souligné le travail exemplaire du Service de l'eau quant à l'obtention des motifs de désistement des preneurs du cahier des charges non soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE150543001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.